

La guerre du chauffage électrique est rallumée

Va-t-on démanteler les installations existantes? Le suspense reste entier

Tout le monde a vu le coup venir. Mais cela n'empêchera ni suspense ni rebondissements. Le député Vert de Lausanne Jean-Yves Pidoux a déposé au Grand Conseil une initiative législative contre les chauffages électriques pour débat au Grand Conseil, la semaine prochaine.

Cette initiative, il l'a annoncée le 8 octobre dernier. Ce jour-là, le parlement retirait de la loi vaudoise sur l'énergie l'interdiction des chauffages fixes accusés de consommer trop de kilowatts. Les députés redoutaient un référendum de l'association Choc électrique, qui défend les intérêts de ceux qui se chauffent à l'électricité.

Une poignée de Fribourgeois avaient réussi à gagner un tel réfé-

rendum en novembre 2012. Un scénario similaire en terre vaudoise aurait entraîné l'abrogation de toute la loi pour cette seule mesure contestée. L'initiative parlementaire de Jean-Yves Pidoux vise à remettre maintenant dans la loi sauvée l'article qui en a été retiré pour cette raison tactique. Le député propose mot pour mot le texte qui a été retiré en octobre.

La disposition contraint les propriétaires à remplacer les chauffages électriques fixes d'ici au 31 décembre 2030. Il prévoit des exceptions pour les bâtiments inoccupés, pour ceux qui produisent de l'énergie renouvelable ou pour les propriétaires qui manquent de moyens financiers

Voilà pour l'attendu. Mais la suite de cette proposition reste difficile à prévoir, car les écueils sont nombreux.

Mathématiquement, le Grand Conseil devrait dire oui à cette in-

terdiction. Il y a en effet une majorité de députés sensibles à une politique d'énergie écologique, favorables à la sortie du nucléaire. Plusieurs votes l'ont déjà démontré.

Mais le résultat dépendra de la discipline de vote dans les différents groupes. L'UDC devrait appeler à refuser cette proposition. La décision ne sera prise qu'aujourd'hui, mais le président du groupe PLR, Jean-Marie Surer, subodore avec beaucoup de vraisemblance qu'une majorité des siens appelleront le groupe à rejeter cette interdiction. Quitte à désavouer leur conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, qui confirme qu'elle reste très favorable à la proposition de l'élue Vert.

PLR et UDC constituent une petite moitié du Grand Conseil (74 sur 150). Les autres groupes devraient au contraire être favorables à la proposition du municipal

lausannois. Mais des défections individuelles sont probables dans les deux camps. Il s'ensuit que l'initiative sera très discutée. Il n'est pas exclu qu'elle soit rejetée.

Dans le cas contraire, cette étape ne devrait pas être la dernière. L'initiative serait alors envoyée au Conseil d'Etat, qui devrait rédiger une proposition de loi. Elle serait soumise à une commission du Grand Conseil pour étude et rapport. Cela fait, le Grand Conseil devrait voter une seconde fois pour que la proposition devienne article de loi.

Et si on en arrive là, le président de Choc électrique, Jean-Pierre Mérot, affûte ses arguments et se déclare prêt à lutter au nom «des 6,5% de Vaudois qui se chauffent à l'électricité». Il envisage aussi bien le référendum que le recours à la justice pour lutter contre ce qu'il qualifie «d'expropriation». **J.F.D**